



Projet éolien de Longuenée

Bilan de la concertation

Concertation volontaire du 22 octobre au 22 novembre 2018



SOMMAIRE

1

Rappel des éléments essentiels du projet

2

Rappel des modalités de la concertation préalable

3

Une démarche intégrée dans un dispositif complet

4

Communication de la démarche

5

Supports d'expression

6

L'essentiel sur la participation

7

Réponses aux questions et craintes évoquées

8

Analyse et conclusion

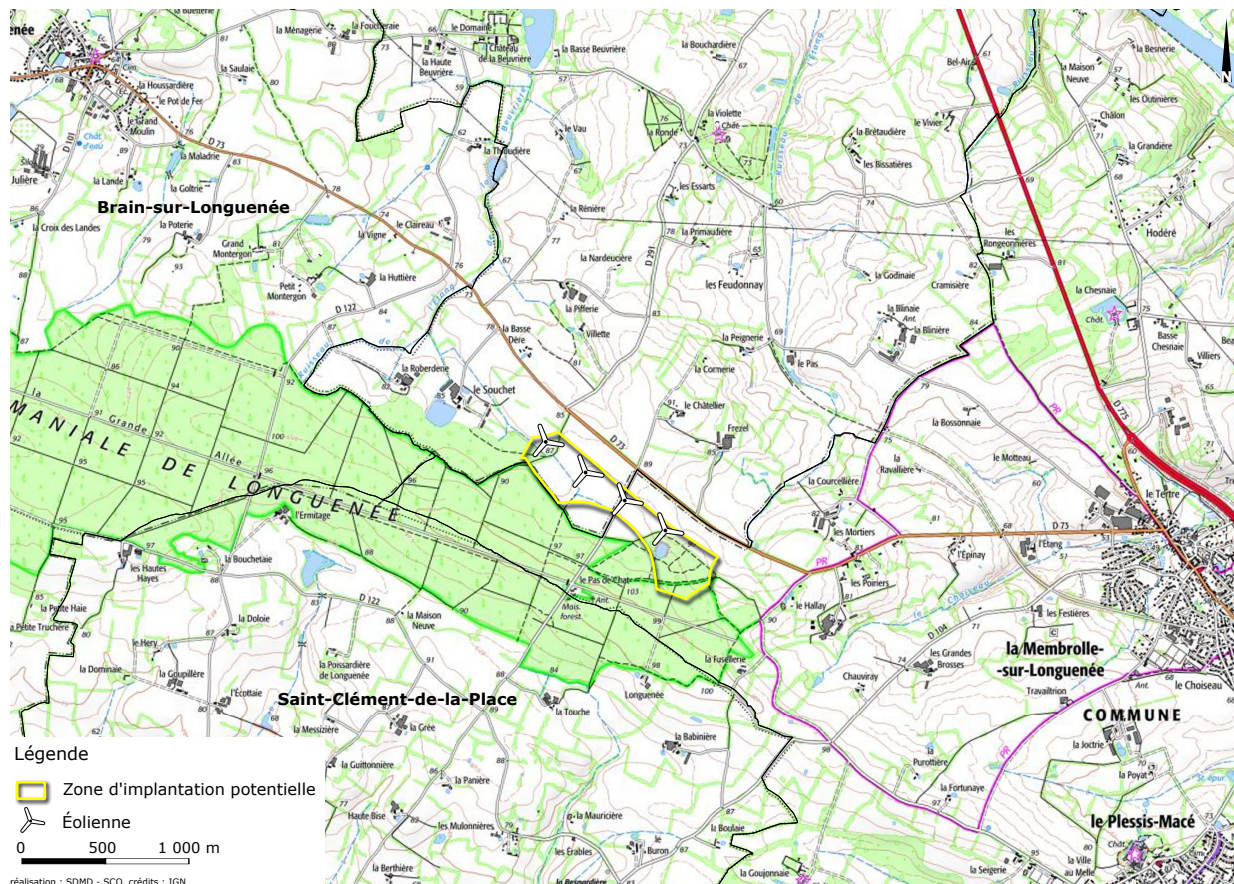
9

Les prochaines étapes

10

Les annexes

1. Rappel des éléments essentiels du projet



Carte d'implantation



4 éoliennes d'une puissance comprise entre 2,4 à 4,2 MW chacune



Jusqu'à 14 000 foyers alimentés en électricité*

**(hors chauffage et eau chaude, consommation moyenne de 2700kwh/an selon l'ADEME).*



Entre 100 000 et 150 000 €/an de retombées fiscales pour les collectivités

2. Rappel des modalités de la concertation préalable



La concertation préalable

Aboutissement du chantier sur la modernisation du dialogue environnemental, l'ordonnance du 3 août 2016 vise à renforcer la participation publique à l'élaboration des décisions pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Le décret du 25 avril 2017, en application de l'ordonnance, renforce la procédure de concertation préalable facultative pour les projets assujettis à évaluation environnementale et ne donnant pas lieu à saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

En ce qui concerne ces projets, le maître d'ouvrage peut prendre l'initiative d'organiser une concertation volontaire. **C'est ce que Soleil du Midi et GEG ont décidé de mettre en place sur le projet éolien de Longuenée.** Ce dispositif s'est tenu du 22 octobre au 22 novembre 2018.

L'objectif de cette concertation est de porter à la connaissance de tous, les éléments essentiels du projet et de donner à chacun l'opportunité de s'exprimer sur le projet avant que ce dernier ne soit déposé en préfecture pour instruction par les différents services de l'État.

Pour mettre en œuvre cette concertation, le porteur de projet doit :

- publier un avis de concertation préalable pour annoncer le début de la démarche (cet affichage doit se faire deux semaines avant la date choisie dans l'ensemble des mairies concernées, ici toutes les mairies du périmètre de l'enquête publique),
- publier un dossier de présentation du projet, mis à disposition en téléchargement sur internet,
- publier un bilan de la concertation préalable.

Le bilan de la concertation

À l'issue de la phase de concertation préalable, Soleil du Midi et GEG ont réalisé un bilan de la concertation, constitué par le présent document, afin de présenter :

- **L'ensemble des moyens mis en œuvre pour informer et permettre la participation de tous à cette phase de concertation,**
- **Les enseignements tirés de cette phase et la façon d'en tenir compte.**

3. Une démarche intégrée dans un dispositif complet

La volonté de Soleil du Midi et de GEG comme celle des Ailes de Longuenée, association de promotion des énergies renouvelables, est de développer ce projet en toute transparence avec la population et les communes voisines.

C'est dans cette optique que les porteurs de projet ont choisi d'être accompagnés par une équipe de professionnels : l'Agence TACT qui est chargée d'une partie de la démarche d'information et de concertation de ce projet.

Après avoir identifié les enjeux du territoire, un dispositif complet d'information, de communication et de concertation a été élaboré. Celui-ci s'étend au-delà du strict cadre de la concertation préalable.

Il comprend notamment des instances de suivi et de pédagogie sur le développement éolien.

Les dispositifs en place

Plusieurs dispositifs sont déjà en place :

- Un **comité de suivi** qui rassemble des élus, l'équipe projet et des membres des Ailes de Longuenée s'est réuni à plusieurs reprises afin de faire des points d'étapes.
- Une **première lettre d'information** a été distribuée sur les communes de Longuenée-en-Anjou, Grez-Neuville, Saint-Clément-de-la-Place et Brain-sur-Longuenée avec un coupon-réponse à renvoyer pour les personnes souhaitant en savoir plus, soit 5 000 exemplaires distribuées en boîte aux lettres par une association d'insertion locale en juillet 2018.
- Un **site internet** est à disposition www.parceoliendelonguenee.fr

Deux réunions ont eu lieu les 2 et 3 octobre avec les personnes souhaitant en savoir plus. Celles-ci ont permis de faire un point d'étape sur le projet et de répondre à l'ensemble de leurs questions.



Madame, Monsieur,

Suite à l'accord des conseils municipaux des communes de Longuenée-en-Anjou et Grez-Neuville, l'association locale Les Ailes de Longuenée, les sociétés SDMD et GEG EneR se sont associées pour le développement d'un parc éolien participatif.

Ce projet vise à exploiter la ressource renouvelable du vent. Il contribuerait à l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables sur le territoire tout en produisant localement l'équivalent de la consommation électrique de 6 600 foyers.

Les études engagées dès 2016 vont permettre d'identifier une implantation optimale des éoliennes répondant aux enjeux humains, environnementaux et techniques. À l'issue, ces études intégreront le dossier de demande d'Autorisation Environnementale qui sera proposé pour enquête publique et décision finale du Préfet du Maine-et-Loire.

Persuadés qu'un projet éolien doit avant tout être un projet de territoire, nous avons à cœur de **construire ce projet dans l'intérêt collectif** et à mettre en place une **dynamique participative**. Nous avons amorcé des **temps d'information et de concertation** auprès des élus locaux, des riverains et des citoyens. Nous souhaitons également aller plus loin en offrant l'opportunité d'un **investissement participatif** à tous les acteurs du territoire !

Cette lettre détaille les premiers éléments du projet et expose la dynamique participative proposée.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et espérons vous voir nombreux lors de nos prochains rendez-vous !

Les Ailes de Longuenée
Eric ROBERT

SDMD
Benoît PRADERE

GEG EneR
Julien DECALX



RETROUVER PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE INTERNET DEDIE
www.parceoliendelonguenee.fr



3. Une démarche intégrée dans un dispositif complet

Concernant **l'investissement participatif**, une **réunion dédiée a été organisée le 16 octobre 2018** pour les personnes intéressées. Près de 100 personnes sont venues s'informer sur la possibilité d'investir dans ce projet. C'est au cœur du projet depuis le début, porté par une forte volonté de tous les acteurs (SDM, Les Ailes de Longuenée, GEG et les élus).

Rappelons ici que les associés de SDM ont formalisé il y a près de 20 ans la nécessité de développer les EnR citoyennes (démarche pionnière en France). Durant cette première réunion, il s'agissait d'introduire et d'expliquer comment fonctionne l'investissement participatif.

Durant la période de concertation préalable, une **permanence d'information publique a été organisée le samedi 10 novembre de 9h à 13h à la grande salle Gaboriau de la Membrolle-sur-Longuenée**. Les habitants ont été invités à s'y rendre, ils ont eu l'occasion d'échanger avec les porteurs de projet et de poser toutes leurs questions.



Réunion investissement participatif du 16 octobre 2018



Permanence publique du samedi 10 novembre 2018

3. Une démarche intégrée dans un dispositif complet

Printemps 2018

Automne 2018

Hiver 2019

Développement du projet

ÉLUS



Points d'étape
réguliers avec les élus



Points d'étape
réguliers avec les élus



Points d'étape
réguliers avec les élus



ASSOCIATIONS & RIVERAINS



Ateliers
riverains



Réunion
financement
participatif



Ateliers financement
participatif au sein
des Ailes de
Longuenée

GRAND PUBLIC



Lettre
d'information



Site
internet
de projet



Article de
presse
régulier



Concertation
préalable



Permanence
d'information



Lettre
d'information

4. Communication de la démarche



Pour informer du lancement de la démarche de concertation préalable, différents canaux d'information ont été utilisés.

L'affichage public

Des avis de la concertation préalable ont été affichés dans toutes les mairies du périmètre de l'enquête publique, à savoir le 04/10/2018 :

- Longuenée-en-Anjou,
- Grez-Neuville,
- Saint-Clément-de-la-Place,
- Erdre-en-Anjou,
- Bécon-les-Granits,
- Le Lion-d'Angers,
- Montreuil-Juigné,
- Feneu.

Un article dans la presse et dans le bulletin communal

Un article du 10 octobre 2018 est paru dans le *Courrier de l'Ouest* ainsi que dans le bulletin communal du mois d'octobre 2018 (*Longuenée Info N°10 – Octobre 2018, page 4*) pour annoncer les dates et les modalités de la concertation.



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

En application de l'article R121-19 du code de l'environnement issu du décret n°2017-626 du 25 avril 2017

Projet éolien de Longuenée Commune de Longuenée-en-Anjou (49770) Commune de Grez-Neuville (49220)

1. Objet de la concertation préalable du public
Les sociétés Soleil du Midi – dont le siège est situé 132 chemin du château d'eau à Villemoustaussou (11620) – et GEG ENR – dont le siège est situé 49 Rue Félix Esclançon - BP 183 - 38042 Grenoble cedex 09 – développent un projet de 4 éoliennes sur les communes de Longuenée-en-Anjou (49770) et Grez-Neuville (49220). Le développement de ce projet fait l'objet d'une concertation préalable à l'initiative de Soleil du Midi.

2. Garant CNDP
La concertation préalable n'est pas placée sous l'égide d'un garant.

3. Durée de la concertation préalable
Du 22 octobre 2018 au 22 novembre 2018

4. Modalités de la concertation préalable
Un dossier de présentation du projet sera disponible, pendant la durée évoquée ci-dessus sur le site du projet : www.parceoliendelonguee.fr
Une permanence d'information publique se tiendra le samedi 10 novembre de 9h à 13h à la grande salle Jean-Luc Gaboriau à la Membrolle-sur-Longuenée.

Le public pourra déposer ses observations et soumettre ses propositions :

- par voie électronique directement sur le site internet visé ci-dessus
- par adresse mail à contact@parceoliendelonguee.fr
- par voie postale à l'adresse suivante :
Soleil du Midi Développement
116 grande rue Saint-Michel - 31400 Toulouse

Dans un délai de trois mois après la fin de la concertation, un bilan de la concertation sera publié sur le site internet du projet, durant un mois. Il résumera la façon dont s'est déroulée la concertation préalable et établira la synthèse des observations et propositions du public.

4. Communication de la démarche



En ligne

Les dates de la concertation ainsi que les principaux éléments du projet ont été mis en ligne. Un dossier de présentation du projet est téléchargeable sur

www.parcéoliendelonguenée.fr



En réunion riverains

Une annonce a également été réalisée lors des ateliers destinés aux riverains du projet les 02 et 03 octobre 2018 ainsi que le 16 octobre lors de la réunion sur l'investissement participatif.

— Madame, Monsieur,

Suite à l'accord des conseils municipaux des communes de Longuenée-en-Anjou et Grez-Neuville, l'association locale **Les Ailes de Longuenée**, les sociétés **SDMD** et **GEG ENR** se sont associées pour le développement d'un parc éolien participatif.

Ce projet vise à exploiter la ressource renouvelable du vent. Il contribuerait à l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables sur le territoire **tout en produisant localement l'équivalent de la consommation électrique de 6 600 foyers.**

Les études engagées dès 2016 vont permettre d'identifier une implantation optimale des éoliennes répondant aux enjeux humains, environnementaux et techniques. À l'issue, ces études intégreront le dossier de demande d'Autorisation Environnementale unique qui sera proposé pour enquête publique et décision finale du Préfet du Maine-et-Loire.

Persuadés qu'un projet éolien doit avant tout être un projet de territoire, nous avons à cœur de **construire ce projet dans l'intérêt collectif et à mettre en place une dynamique participative.** Nous avons amorcé des temps d'information et de concertation auprès des élus locaux, des riverains et des citoyens. Nous souhaitons également aller plus loin en offrant l'opportunité d'un **investissement participatif** à tous les acteurs du territoire !

Nous vous souhaitons une agréable lecture et espérons vous voir nombreux lors de nos prochains rendez-vous !

— SDMD Les Ailes de Longuenée GEG ENR

À LA UNE

CONCERTATION PRÉALABLE

Télécharger le dossier de présentation du projet ici

↓

Novembre 2018

PERMANENCE PUBLIQUE : UNE MATINÉE D'INFORMATION SUR LE PROJET ÉOLIEN OUVERTE À TOUS

Le samedi 10 novembre 2018, l'équipe de développement du projet éolien s'est rendue disponible à la salle Gaboriau de la [...] > Lire la suite

5. Supports d'expression

Sur le site internet

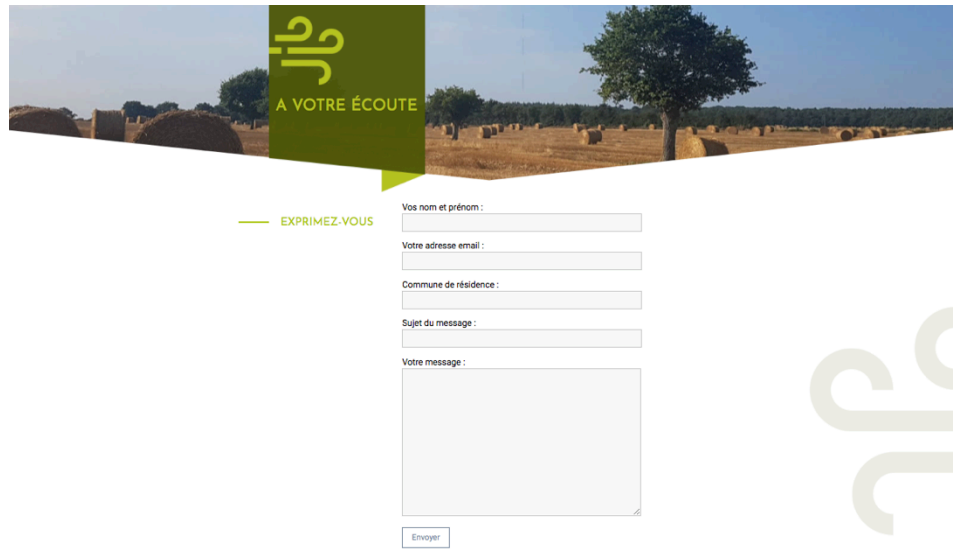
Le site internet de projet a été conçu afin que les personnes intéressées puissent prendre contact avec nous et poser toutes leurs questions.

En permanence d'information

Lors de la permanence du 10 novembre, un registre a été mis à disposition pour permettre aux personnes présentes de contribuer sur place.

Par voie postale

Une adresse postale a été mise à disposition – Soleil du Midi, 116 grande rue Saint-Michel, 31 400 Toulouse – pour permettre à tous de contribuer.



A VOTRE ÉCOUTE

— EXPRIMEZ-VOUS

Vos nom et prénom :

Votre adresse email :

Commune de résidence :

Sujet du message :

Votre message :

Ces modalités de cette participation avaient été précisées sur l'avis de la concertation préalable :

4. Modalités de la concertation préalable

Un dossier de présentation du projet sera disponible, pendant la durée évoquée ci-dessus sur le site du projet : www.parceoliendelonguee.fr
Une permanence d'information publique se tiendra le samedi 10 novembre de 9h à 13h à la grande salle Jean-Luc Gaboriau à la Membrolle-sur-Longuenée.

6. L'essentiel sur la participation

Dans un premier temps, un bilan quantitatif est proposé, il sera suivi d'une analyse qualitative.

Chiffres clés de la participation

318 vues

... sur le site internet depuis sa mise en ligne, dont 113 depuis le 1^{er} jour de la concertation préalable.

17 contributions

... au cours de la période de concertation. Les 9 personnes ayant indiqué leur lieu de vie habitent sur des communes du périmètre de l'enquête publique. Les messages reçus proviennent principalement de la page contact du site internet ainsi que du registre mis à disposition lors de la permanence.

25 personnes

... se sont déplacées lors de la permanence du samedi 10 novembre 2018.

33 personnes

... au total se sont déplacées lors des ateliers riverains.

90 personnes

... présentes lors de la réunion sur le financement participatif.

44 personnes

... souhaitent investir dans le projet.

8 personnes

... se prononcent défavorables au projet durant la période de concertation préalable.

5 personnes

... ont posé des questions sans se prononcer sur le projet.

6. L'essentiel sur la participation

Quelques extraits de la participation

Les personnes qui se déclarent défavorables expliquent notamment : « *cela va gâcher le paysage magnifique que donne à voir la forêt de Longuenée ! De plus, il est évident que cela va causer des dégâts irréversibles au niveau de la biodiversité. Les éoliennes sont une aberration environnementale, j'en veux pas dans ma campagne!* » **ou encore** « *Ces éoliennes sont bien trop grandes, en dehors de toute échelle humaine. Elles vont donc dominer tout notre paysage tant aimé...* ».

Les personnes plutôt favorables affirment : « *Très favorable à ce projet écologique et souhaite m'investir personnellement dans ce projet citoyen* », « *Le projet fait débat et c'est bien normal, c'est le premier sur le secteur* ».

Enfin, beaucoup de questions ont été posées comme : « *Par qui est prévu le démantèlement en fin de vie (y compris des socles en béton) ?* », « *l'électricité produite sera-t-elle redistribuée dans le réseau local ou sera-t-elle utilisée pour des lignes relais, hors secteur ?* », « *Comment peut-on prétendre que les éoliennes produisent en moyenne de l'électricité 95 % du temps ?* »

6. L'essentiel sur la participation

Les principaux sujets identifiés

Les personnes qui nous ont écrit ont principalement réagi sur les sujets suivants :

Les retombées
financières

La distribution de
l'électricité

Le démantèlement

Les ombres portées

L'éolien sur le
territoire

La production
d'électricité

Les infrasons et la
santé

Eolien et flux
telluriques

Les nuisances
sonores

Le paysage

La valeur
immobilière

Le tourisme

7. Réponses aux questions et craintes évoquées

Au regard des principaux sujets identifiés, voici les réponses que nous pouvons apporter aux personnes qui ont contribuées :

Les retombées locales

Un parc éolien génère des retombées économiques pour les territoires. Ces retombées sont de deux ordres :

- **Retombées fiscales annuelles** liées à la présence et l'exploitation du parc éolien :
 - La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
 - La Contribution Foncière des Entreprises (CFE)
 - La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
 - L'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseau (IFER). Les retombées financières provenant de l'IFER seront réparties entre les collectivités concernées en fonction des modalités de répartition de cette taxe entre la commune et la communauté de communes.

Entre 100 000 et 150 000 € de recettes fiscales sont estimées pour le territoire :

- Bloc communal (commune + EPCI) : entre 70 000 et 107 000 € /an
- Département : entre 29 000 et 46 000 €

La répartition de 20% de l'IFER à toutes les communes d'implantation des éoliennes a été votée par l'assemblée nationale le 20 décembre 2018

Cette évolution fait notamment suite aux propositions issues du Groupe de Travail éolien piloté par le ministère de la Transition écologique et solidaire entre 2017 et 2018.

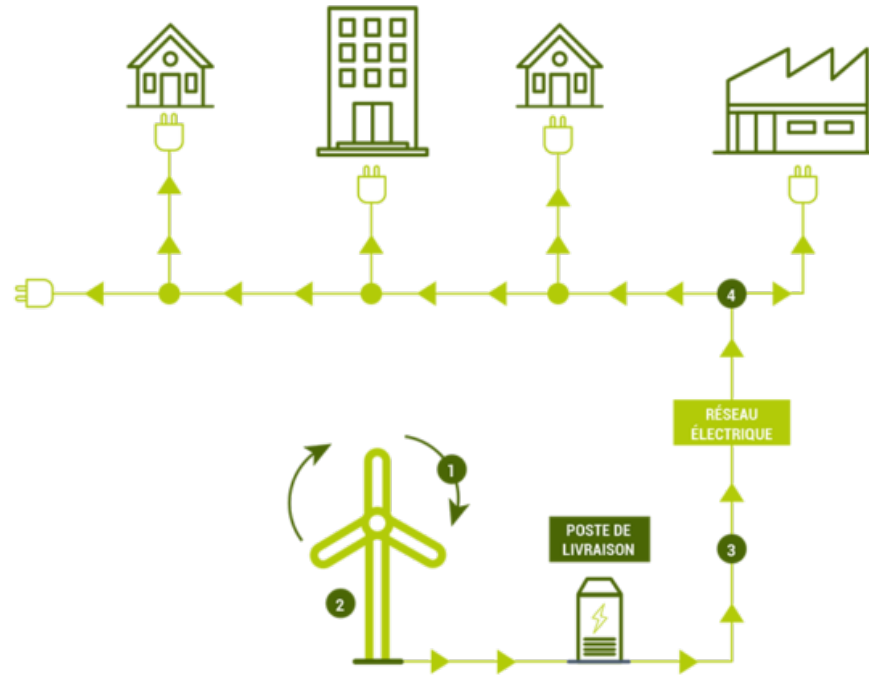
Ainsi, annuellement et durant 20 ans minimum, via la fiscalité du projet, 3,1M€ seront versés aux collectivités et contribueront au développement des territoires et de leurs habitants.

- **Création d'activité économique au niveau régional :**
 - Emploi de sociétés locales pour le chantier (entreprises de génie civil, TP, réseaux, électricité, raccordements...),
 - Bénéfice pour l'économie locale (restauration, hébergement) en phase travaux, (voir étude de la France Energie Eolienne, observatoire de l'éolien 2018)
 - Emploi de techniciens pour la maintenance des éoliennes.

La FEE a menée une étude en 2018, « observatoire de l'éolien en 2018 » dans laquelle elle inscrit que l'éolien génère en Pays de la Loire 1 712 emplois permanents.

7. Réponses aux questions et craintes évoquées

La distribution d'électricité



- 1 Le vent fait tourner les pâles
- 2 L'énergie mécanique est transformée en énergie électrique
- 3 L'énergie produite est envoyée sur le réseau
- 4 Et distribuée aux utilisateurs

7. Réponses aux questions et craintes évoquées

Le démantèlement

En fin d'exploitation, les éoliennes sont démantelées conformément à la réglementation ICPE (Installation classée pour la Protection de l'environnement).

Contexte réglementaire

L'obligation de procéder au démantèlement est définie à l'article L. 553-3 du Code de l'Environnement.

Le Décret n° 2011-985 du 23 août 2011 définit les garanties financières et les opérations de remise en état d'un site après exploitation. L'arrêté du 6 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 26 août 2011 fixe le montant des garanties financières (50 000 €/éolienne), leur formule d'actualisation et les modalités de la remise en état du site après exploitation.

Les manquements aux obligations de garanties financières donnent lieu à l'application de la procédure de « consignation prévue au 2 de l'article L171-8 du Code de l'Environnement ».

Conformément à la réglementation, GEG s'engage à constituer des garanties financières au moment de la mise en exploitation du parc éolien.

Modalités de remise en état

La réglementation prévoit :

- Le démantèlement des éoliennes, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 m autour des installations ;

- L'excavation sur une profondeur d'un mètre des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation pour permettre au site de retrouver un usage agricole ;

- La remise en état qui consiste à décaisser les aires de grutage et les chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et qui prévoit le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

Recyclage des éoliennes

Par ailleurs, une éolienne est principalement composée des matériaux suivants : cuivre, fer, acier, aluminium, plastique, zinc, fibre de verre (pour les pales) et béton (pour les fondations).

Dans une étude réalisée par un bureau d'études danois (Danis Elsam Engineering 2004), il apparaît que 98% du poids des éléments constituant l'éolienne sont recyclables en bonne et due forme.

La fibre de verre, qui représente moins de 2% du poids de l'éolienne, ne peut actuellement pas être recyclée. Elle entre dès lors dans un processus d'incinération avec récupération de chaleur.

Les résidus sont ensuite déposés dans un centre d'enfouissement technique où elle est traitée en « classe 2 » : déchets industriels non dangereux et déchets ménagers.

7. Réponses aux questions et craintes évoquées

Les ombres portées

L'ombre portée des pales des éoliennes en mouvement peut ponctuellement, dans certaines conditions, être perçue au niveau des habitations proches. Les habitations localisées à l'est et à l'ouest des éoliennes sont susceptibles d'être concernées par ce phénomène du fait de la course du soleil.

Dans le cas du parc éolien de Longuenée, les habitations à l'ouest du projet sont masquées par la forêt de Longuenée. Pour les habitations à l'est, on peut s'attendre, avec l'éloignement, à ce que ce phénomène de gêne diminue rapidement. En effet, la largeur d'une pale d'éolienne dépasse rarement 4 m, son ombre portée devient vite imperceptible. L'expérience montre que ce phénomène n'est plus perceptible au-delà de 1 000 m.

Il n'y a pas en France de valeur réglementaire concernant la perception des ombres portées, sauf lorsqu'une éolienne se situe à moins de 250 m d'un bâtiment à usage de bureaux.

Nous rappelons ici que les habitations sont toutes situées à plus de 500 m des éoliennes.

Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

L'éolien sur le territoire

L'énergie éolienne n'a pas vocation à être la seule source de production d'électricité. Elle vient aujourd'hui s'inscrire dans un mix énergétique au même titre que le nucléaire, l'hydraulique, le solaire ou la méthanisation... Des objectifs nationaux, déclinés au niveau régional, ont été fixés par la loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte en 2015 ainsi que par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de 2018.

La région des Pays-de-la-Loire est la 6ème région productrice d'électricité à partir d'éoliennes en France (périmètre des nouvelles régions) avec une puissance installée de **840 MW** et une production de **1 543 GWh à dater du 30 juin 2018**.

Le Schéma Régional Éolien de 2013 mentionnait un objectif de **1750 MW** à atteindre à l'horizon 2020.

7. Réponses aux questions et craintes évoquées

La production d'électricité

Le développement de parcs éoliens est soumis depuis toujours à de multiples controverses, s'agissant de sa variabilité et de son efficacité. L'éolien est effectivement une ressource énergétique variable, néanmoins, de par sa capacité de production, sa prédictibilité à plusieurs jours et son coût, il est indéniable que l'éolien reste une ressource nécessaire à la réduction des émissions de gaz à effets de serre qui à toute sa légitimité dans le mix énergétique.

Les éoliennes fonctionnent aujourd'hui entre 75 et 95 % du temps (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, L'éolien en 10 questions, mai 2018) et pour des vitesses comprises entre 14 et 90 km/h. En moyenne les sites français permettent aux éoliennes de produire à leur puissance nominale l'équivalent de 2 200 heures / an, ce qui équivaut à un facteur de charge de 25 %. Les solutions de stockages (via l'hydrogène ou STEP par exemple) permettent également de réguler cette variabilité. Il est évident que seul, l'éolien ne substituera pas aux énergies conventionnelles (charbon & nucléaire), mais couplé aux autres sources d'énergies renouvelables, l'éolien prend tout son sens. C'est uniquement dans ce contexte, que nous pouvons imaginer aboutir à un mix énergétique 100% renouvelable.

7. Réponses aux questions et craintes évoquées

Les infrasons et la santé

Les infrasons sont les sons inférieurs à une fréquence de 20 hertz et donc inaudibles par l'Homme. Ils peuvent être d'origine naturelle ou technique (orages, chutes d'eau, circulation routière, bâtiments, pylônes, ...).

Les éoliennes génèrent des infrasons du fait principalement de leur exposition au vent. Ces derniers sont faibles comparés à ceux de notre environnement habituel.

L'**Anses** (Agence nationale de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a été saisie en 2013 par le Ministère de la santé et le Ministère de l'environnement afin d'étudier les effets sanitaires potentiels des basses fréquences et infrasons émis par les éoliennes. L'Anses publie un rapport et un avis en mars 2017 qui mettent en évidence l'absence de risques liés aux infrasons émis par les éoliennes.

*« A la distance minimale d'éloignement des habitations par rapport aux sites d'implantations des parcs éoliens (500m) prévue par la réglementation, **les infrasons produits par les éoliennes ne dépassent pas les seuils d'audibilité.** » (ANSES, mars 2017, « Evaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens »)*

Les données disponibles « **ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au bruit des éoliennes, autres que la gêne liée au bruit audible et un effet nocebo**, qui peut contribuer à expliquer l'existence de symptômes liés au stress ressentis par des riverains de parcs éoliens ».

7. Réponses aux questions et craintes évoquées

Éolien et flux tellurique

L'étude d'impacts réalisée conformément à la réglementation en vigueur étudie le milieu physique sur lequel est envisagé l'implantation d'un parc éolien.

Le milieu physique inclut les thématiques de la terre (géologie, topographie, pédologie), de l'eau (eaux superficielles et eaux souterraines).

La nature des terrains est donc évaluée et leurs éventuelles sensibilités au projet sont précisés.

La conclusion de l'étude d'impact sur cette partie est la suivante : *Située sur le bassin armoricain, l'assise du projet repose sur des formations briovériennes qui sont des terrains d'origine sédimentaire, illustrant l'héritage géologique de la région. **Le contexte géologique et pédologique ne présente pas de contraintes rédhibitoires à la réalisation du projet.***

Les bassins versants et le réseau hydrographique est analysé. Les eaux superficielles et souterraines sont étudiées.

L'étude d'impact conclut sur ce thème : *La zone d'implantation potentielle est comprise au sein du bassin versant de Mayenne. Le projet éolien devra donc se rendre compatible avec les éléments définis dans ce SDAGE et le SAGE.*

*La masse d'eau souterraine sous-jacente à la zone d'étude du projet est libre. **La situation de cet aquifère ne présente pas de contraintes notables vis-à-vis du projet.***

*Le contexte **hydrologique** dans lequel s'inscrit le projet présente **peu de sensibilités majeures**. A noter cependant la présence d'un cours d'eau temporaire sur la partie nord de la ZIP, ainsi qu'une mare forestière au sud-est de la ZIP. Aucun cours d'eau permanent n'est présent sur la zone d'implantation potentielle. Le cours d'eau permanent le plus proche est le ruisseau de l'étang de Beuvrière, à 1,4 km au nord de la ZIP.*

La ZIP n'est concernée par aucun périmètre de protection d'une prise d'eau. De même aucun ouvrage souterrain n'est recensé par le BRGM sur la ZIP ou sur l'aire d'étude immédiate.

7. Réponses aux questions et craintes évoquées

Les nuisances sonores

Des sonomètres ont été installés au niveau des hameaux à proximité, lors de deux campagnes (août 2017 et mars 2018) pour mesurer le bruit ambiant. Une simulation numérique en fonction des caractéristiques du futur parc éolien (type et nombre d'éoliennes) et de l'environnement du site (végétation, topographie) permet de vérifier que le futur parc éolien de Longuenée respectera la réglementation.

Le bruit d'une éolienne est la somme de plusieurs « bruits » :

- **le bruit mécanique** : il est essentiellement perceptible lorsque l'éolienne commence à fonctionner. Il est dû aux différents mécanismes présents dans la nacelle.
- **le bruit aérodynamique** : dû à la rotation des pales fendant l'air et dû au passage de la pale devant le mât.

Les éoliennes modernes sont beaucoup plus silencieuses qu'ont pu l'être les premiers modèles : ce fut d'ailleurs l'une des principales préoccupations des constructeurs d'éoliennes durant ces 10 dernières années.

Des vérifications seront effectuées après la mise en service du parc pour s'assurer qu'il respectera la réglementation en vigueur. Des corrections seront apportées si nécessaire.

Le tourisme

A l'heure actuelle, il n'y a pas d'études qui démontrent que la présence d'éoliennes sur un territoire conduirait à la baisse de la fréquentation touristique de celui-ci. Plusieurs études réalisées en France et dans le monde démontrent, au contraire, que finalement les touristes ont une perception positive de l'énergie éolienne.

Par exemple, l'étude sur l'impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon menée en 2003 par l'institut CSA à la demande de la Région atteste que « *Les éoliennes apparaissent ni comme un facteur incitatif ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres.* »

Nous pouvons également citer l'article « Impact des paysages éoliens sur l'expérience touristique, impact sur la péninsule gaspésienne, Québec » publié en 2017 dans la revue TEOROS (Revue de recherche en tourisme). Les chercheurs ont interrogés des touristes venus chercher des « paysages de grande nature » et concluent que la « *présence [d'éoliennes] avait en fait peu de répercussions sur l'expérience touristique et sur le désir de fréquentation future* ».

De nombreuses manifestations sont organisées sur des parcs éoliens :

- lors des journées mondiale du vent,
- le festival Ého! Liens qui pendant plusieurs années a regroupé quelques milliers de personnes au pied du parc éolien de Peyrelevade en Corrèze,
- la course des foulées des éoliennes sur le parc éolien de Névian, dans l'Aude,
- des circuits de randonnée.

7. Réponses aux questions et craintes évoquées

Le paysage

Une étude paysagère a été réalisée afin d'évaluer les effets potentiels du projet sur le paysage tant à l'échelle rapprochée qu'éloignée. Ainsi, l'ensemble des habitats, des lieux et des monuments possédant un intérêt patrimonial, culturel ou environnemental ont été pris en compte dans cette analyse. L'objectif est d'atteindre, pour le projet, la meilleure intégration paysagère possible au sein de son territoire.

La réalisation des photomontages se fait en plusieurs étapes selon le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éolien terrestres publié par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Le choix et la localisation des photomontages s'appuie sur l'analyse paysagère et l'analyse des perceptions du site. Il s'agit d'évaluer l'impact visuel du projet de parc éolien à l'échelle des aires d'études paysagères éloignée, rapprochée et immédiate, depuis les secteurs d'intérêt paysager, patrimonial et touristique, ainsi que depuis les principaux bourgs et axes de circulation.

Ce volet paysager a été confié à l'agence angevine VU D'ICI, qui finalise actuellement son travail. 42 points de vue ont été sélectionnés. Les communes environnantes de Longuenée-en-Anjou (Grez-Neuville, Feneu, Montreuil-Juigné, Avrillé,

Beaucouzé, Saint-Clément-de-la-Place et Erdre-en-Anjou) présentent toutes au moins un point de vue qui a fait l'objet d'un photomontage. Seule la commune de Saint-Lambert-la-Potherie n'a pas fait l'objet d'une prise de vue car la ligne de crête de Bécon-les-Granits traversée par la D963 et la succession de petits boisements qui referment les vues, isole le Sud du territoire dans lequel se situe notamment Saint-Lambert-la-Potherie.

Une dizaine ont pu être présentés lors de la permanence d'information du 10 novembre dernier (Salle communale Gaboriau).

7. Réponses aux questions et craintes évoquées

La valeur immobilière

Climat-Énergie-Environnement, dans son étude de 2008 financée par l'ADEME et la région Nord-Pas-de-Calais, indique que l'éolien n'a pas d'impact sur la valeur des biens immobiliers (*Association Climat, Energie, Environnement, « Evaluation de l'impact de l'énergie éolienne sur les biens immobiliers – Contexte du Nord-Pas-de-Calais », 2008*).

Après avoir étudié toutes les transactions immobilières effectuées autour de 5 parcs éoliens, 3 années avant et 3 années après leur mise en service (sur 14 ans au total), l'étude conclut que l'éolien n'a pas d'impact sur le marché de l'immobilier (nombre et valeur des biens vendus). Les maisons se vendent bien et au prix du marché.

Devant l'Assemblée des Maires de France du 4 juillet 2017, M. Jacques PALLAS, maire de Saint-Georges-sur-Arnon (36) où 19 éoliennes fonctionnent depuis 6 ans a voulu témoigner : *« Concernant l'immobilier, je peux vous faire un retour simple car tous les maires ont accès au plan d'occupation des sols, car nous sommes systématiquement consultés sur ce qui s'achète et ce qui se vend sur la commune et je n'ai jamais constaté que le prix de l'immobilier baissait. Au contraire, il y a 5 ou 6 ans, on vendait le terrain à construire 10 € du m2 et aujourd'hui on est à 25 €.*

Si ça refroidissait les habitants d'avoir un parc éolien sur la commune ils ne viendraient pas s'y installer ! De 310 habitants en 1996, nous étions au dernier recensement 638. Nous avons donc connu depuis une augmentation démographique importante. »

8. Analyse et conclusion

Par la mise en place de cette concertation préalable réalisée entre le **22 octobre et le 22 novembre 2018**, Soleil du Midi et GEG ont souhaité **renforcer le dispositif d'information et de concertation** déjà en cours sur le projet pour s'assurer que l'information sur le projet éolien de Longuenée puisse être connu de tous et pour permettre à ceux qui le souhaitaient de **poser leurs questions et donner leur avis sur ce projet**.

Durant cette période de concertation, le site internet a été visité **plus de trois cent fois**, **une trentaine** de personnes se sont déplacées pour les ateliers riverains et près **d'une centaine** se sont déplacées lors de la réunion d'information publique ce qui a permis aux porteurs de projet de présenter le projet éolien de Longuenée et de répondre à toutes les questions qui se posaient.

Ces chiffres apparaissent **très positifs pour le projet**. Les temps d'information qui ont été proposés ont été bien accueilli par la population et les personnes qui avaient des questions ou souhaitaient en savoir plus sur le projet ont pu trouver les réponses à leurs questions lors de ces différents événements. Le nombre de contribution durant la période de concertation est lui relativement faible au regard du périmètre couvert par la diffusion de l'information.

Cette faible participation démontre que les dispositifs ayant précédés la concertation préalable : lettre d'information, réunions, ont permis de répondre aux questions et points d'inquiétude des habitants.

Par ailleurs, bien souvent **les personnes favorables ou indifférentes ne se prononcent pas sur les projets**. Par contre, lorsqu'il existe une forte opposition aux projets, les **personnes opposées se structurent et s'organisent afin d'exprimer largement leur point de vue, ce qui n'a pas été le cas dans le cadre de cette concertation préalable**.

La disponibilité des porteurs de projet et les différents échanges avec la population ont ainsi permis de créer une **relation de confiance** avec les participants qui conduisent aujourd'hui une quarantaine de personnes à souhaiter aller plus loin dans la démarche en s'intéressant à la possibilité **d'investir dans le projet éolien**.

Même si la période de concertation préalable est achevée, le site internet reste en ligne, il sera mis à jour aussi souvent que nécessaire. Le formulaire de contact reste quant à lui toujours à la disposition de ceux qui souhaiteraient prendre contact avec les porteurs de projet.

9. Les prochaines étapes

Les remarques émises durant la période de concertation seront prises en compte dans la finalisation du projet. Le dossier de demande d'autorisation environnementale sera déposé auprès des services de la préfecture au premier trimestre 2019. S'en suivra une **période d'instruction d'environ 10 mois** à l'issue de laquelle se tiendra une enquête publique, durant un mois.

Un Commissaire Enquêteur recevra alors, lors de plusieurs permanences, les personnes désirant s'informer et échanger sur le projet. Suite à cette Enquête Publique, le Commissaire Enquêteur émettra un avis. De même, les conseils municipaux des communes se situant dans un rayon de 6 kilomètres délibéreront sur le projet.

Par ailleurs, les actions d'information et de concertation vont se poursuivre. Une nouvelle lettre d'information sera prochainement distribuée pour présenter le projet final à tous. De nouvelles réunions seront également organisées afin de poursuivre les discussions sur l'investissement participatif avec les citoyens, les collectivités et l'association des Ailes de Longuenée.

10. Annexes

Dossier de présentation du projet

<http://www.parceoliendelonguee.fr/wp-content/uploads/sites/8/2018/10/longuee-dossier-de-presentation-vf2.pdf>

Lettre d'information – Juillet 2018

<http://www.parceoliendelonguee.fr/wp-content/uploads/sites/8/2018/09/exe-newsletter-longuee-a4-web-1.pdf>

Compte rendu des ateliers riverains – 02

<http://www.parceoliendelonguee.fr/wp-content/uploads/sites/8/2018/12/longuee-cr-ateliers-des-021018-et-031018.pdf>

Compte rendu de la réunion sur le financement participatif

<http://www.parceoliendelonguee.fr/wp-content/uploads/sites/8/2018/10/longuee-dossier-de-presentation-vf2.pdf>

Compte rendu de la permanence d'information

<http://www.parceoliendelonguee.fr/wp-content/uploads/sites/8/2018/11/181121-projet-eolien-longuee-cr-permanence.pdf>

Courrier de l'Ouest – 10 octobre 2018

Ouest France – 10 octobre 2018

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/longuenee-en-anjou-49770/longuenee-en-anjou-vents-opposes-autour-d-un-parc-eolien-6011521>

LONGUENÉE-EN-ANJOU

Le parc éolien plus concret

Le dossier éolien en Longuenée prend une nouvelle tournure ces jours-ci. Les soutiens historiques au projet souhaitent l'adhésion du plus grand nombre au système participatif.

BRUNO JEFFROY
redac.aglo@ouest-france.com

L'association Les Ailes de Longuenée adhère au projet de parc éolien sur le territoire de sa commune et en est partie prenante depuis deux ans. « L'idée de départ était d'offrir à des investissements étrangers de prendre la place, souligne Mickaël Aubert, membre des Ailes de Longuenée. En étant porteur du projet, je pense que l'on peut faire entendre nos préoccupations de riverains et, in fine, pouvoir profiter de la valeur ajoutée ».

« Autre chose que de regarder les ailes tourner »
MICKAËL AUBERT. Membre des Ailes de Longuenée.

Dans ce dossier, Les Ailes de Longuenée se sont lancées pour accompagner les propriétaires dont les terrains sont visés par la pose des éoliennes, mais aussi les riverains et plus généralement tout Angevin qui souhaiterait investir dans ce projet participatif. L'association est le partenaire privilégié de Soleil du Midi, une FME développant des projets d'énergie renouvelable, et de Gaz Électricité de Grenoble, producteur de gaz et d'électricité verte (éolien, hydroélectricité, photovoltaïque et méthanisation).

« Au départ, nous étions quinze membres », explique Eric Robert, le président de l'association constituée en décembre 2016. Ce Comité de pilotage de l'association a visité le parc éolien de Chemillé et nous avons posé les bases du dossier longuenéen. Après le temps réservé aux études et aux mesures sur le mât par Soleil du Midi et les entreprises spécialisées, nous entrons dans le lancement de la démarche d'information et de concertation. Notre objectif est d'ouvrir l'association, de tisser un réseau de personnes intéressées par la transition énergétique et par les systèmes participatifs. « On propose



Fanny Bousquet, agence Tact, Mickaël Aubert et Eric Robert, Ailes de Longuenée, et Simon Cousin, Soleil du Midi, lancent dorénavant la concertation préalable.

autre chose que de se plaindre et de regarder les ailes tourner », ponctue Mickaël Aubert.

À l'issue des études préalables (paysage, environnement, biodiversité, vents, acoustique) à l'enquête publique, le projet se forme autour de quatre machines. « Nous n'avons pas encore retenu le constructeur, souligne Simon Cousin pour Soleil du Midi. C'est encore trop tôt ». Il est donc trop tôt pour chiffrer le coût du chantier, connaître la production électrique produite et les retombées financières et savoir quel est le ticket pour entrer dans la participation.

« C'est le but de cette concertation. entamons actuellement, reprend Patrick Robert. Nous organisons une réunion publique le 16 octobre pour donner une information sur le projet participatif, mais tout est à dériver au sein de l'association. Nous souhaitons que le projet soit à l'image des participants. Je ne peux pas vous en dire plus maintenant ».

Une période de concertation préalable va s'étendre du 22 octobre au

22 novembre. Un dossier sera mis à disposition sur internet pour lequel chacun sera en possibilité de faire des remarques. Solel du Midi intégrera ces retours au dossier qui sera présenté au préfet à la fin de cette année, lequel engagera une enquête publique. Si l'autorisation administrative est obtenue, elle n'interviendra qu'en 2020.

A SAVOIR

Les conseils municipaux vont se prononcer

Lorsque le préfet aura en main le dossier préalable, il engagera une enquête publique pendant un mois minimum dans les mairies concernées par le projet. Les conseils municipaux des communes se situant dans un rayon de six kilomètres autour du projet devront délibérer. Ce sont les communes de Longuenée-en-Anjou,

Brain-sur-L'Angoulême, Le Lion-d'Angoulême, Grez-Neuville, Feneu, Montreuil-Juigné, Saint-Clement-de-la-Place. Soulignons qu'il ne s'agit que d'un avis consultatif. La décision finale sera prise par le préfet de Maine-et-Loire, par arrêté préfectoral, sur la base des différents avis formulés au cours de la procédure d'instruction.

L'historique

Les grandes étapes du projet en quelques lignes.
2016. Identification du site. Premiers contacts avec les élus et les propriétaires terriens. Création des Ailes de Longuenée.
2017. Lancement des études et installation du mât de mesure. 1^{re} réunion du Comité de pilotage.
2018. Complément des collectes des études, 1^{re} lettre d'information aux habitants et création du site internet dédié. Rencontre avec les conseils communaux des communes déléguées de Longuenée. Réunion d'information sur l'investissement financier participatif le 16 octobre prochain. Concertation préalable du 22 octobre au 22 novembre. Réunion publique d'information le 10 novembre en matinée salle Gaboriau à La Membrolle. Fin d'année, dépôt du dossier en préfecture.
2019. Instruction du dossier.

SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX

La saison de Saint-Martin Badminton est lancée



Le Saint-Martin Badminton reprend la compétition. La saison du club de badminton débute avec quelques changements. Hervé Briand remplace Damien Poncet à la présidence. Le changement d'entraîneur pour l'école des jeunes et la compétition adultes permet d'assurer un encadrement plus qualitatif et adapté, puisque l'axe de développement s'appuie sur l'école de badminton assurant ainsi la pérennité de la structure. Par ailleurs, une nouvelle équipe mixte s'affiche en championnat départemental, issue en partie de joueurs locaux. Elle souhaite passer un confort club avec et trois départs. L'équipe est le troisième club de la région. Elle souhaite passer un confort club avec et trois départs. L'équipe est le troisième club de la région. Elle souhaite passer un confort club avec et trois départs.

LE PLESSIS-MACÉ

La belote favorise les rencontres



La belote est plus qu'un simple jeu de cartes. Le club des Bleuets du Plessis-Macé a pour but de rompre l'isolement et de favoriser des amitiés, pour les seniors et toutes les personnes intéressées. Ce fut le cas à l'Espace Longuenée la semaine passée où les adhérents du club ont accueilli 108 équipes, pour leur second concours de l'année. Le président Georges Galy espérait un peu plus d'équipes, mais la bonne ambiance Louis B. nard en 5 302 po leau et E pas Fria Bourcier Prochail le loto fi la salle à Noël dé

Un projet qui interroge ApelAnjou

Ce projet préoccupe les membres de l'association pour la préservation de l'environnement de Longuenée-en-Anjou (ApelAnjou). Jean-Yves Macron, son président.

Pourquoi vous avez créé l'ApelAnjou ?

Jean-Yves Macron. « Parce qu'il y a un manque flagrant de communications et d'informations sur ce projet. Le public est en droit de s'interroger sur les conséquences possibles pour l'environnement et la biodiversité de la forêt domaniale. Ainsi que sur les possibles dévaluations immobilières, les nuisances visuelles et sonores ».

Quels sont vos objectifs ?

« Nous souhaitons fournir aux habitants des cinq communes limitrophes à la forêt des informations

objectives et pragmatiques sur les énergies renouvelables et plus particulièrement sur les éoliennes. Nous voulons agir à la préservation des paysages et de la biodiversité de la forêt domaniale, et éviter la réalisation de projets d'installations de parc éoliens industriels dans le périmètre de la forêt ».

Qu'alliez-vous faire ?

« Nous avons pris l'initiative d'une réunion d'information ouverte à tous les habitants, le vendredi 12 octobre à 20 h 30, salle Jean-Luc Gaboriau. Nous présenterons les performances énergétiques des éoliennes avec leur coût économique, industriel et environnemental. Nous parlerons des avantages que ce projet pourrait apporter aux habitants. Nous débattrons de son utilité sociale et de sa pleine justification du point de



Jean-Yves Macron.

vue locale, mais aussi général quant à la place de l'éolien terrestre dans la transition énergétique ».

Contact : tél. 09 63 60 61 62 ou contact@apelanjou.fr

10. Annexes

Les messages reçus :

« J'étais à la réunion hier soir sur l'investissement participatif.

Je suis intéressé par cet investissement mais avant de réaliser mon investissement, j'ai des questions :

- l'électricité produite sera -t elle redistribuée dans le réseau local ou sera-t-elle utilisée pour des lignes relais, hors secteur ?*
- vous avez parlé de retombées locales dans votre présentation hier soir: lesquelles exactement ?*
- par expérience, on sait que la création d'un parc éolien en appelle d'autres dans un périmètre proche (cf l'exemple des 2 Sèvres, région d'Antoigné, Thouars et maintenant Riblaire) est-ce qu'ici il y a d'autres champs éoliens potentiels dans un périmètre proche (20 kms max) ?*
- vous avez annoncez des taux de rentabilité fantaisistes entre 6 et 12 %, c'est très imprécis et on sait que des taux de rentabilité entre 5 et 10 % sont rares actuellement quelques soient les placements, à plus de 10 % c'est totalement irréaliste, sauf à être dans le secteur spéculatif, très risqué et très volatile, ce qui n'est pas le cas de ce projet...j'espère.*

Un plan de financement doit être rapidement présenté, sans quoi, les investisseurs risquent de se détourner de ce projet, manquant de visibilité.

- est-ce que vous envisagez de créer un partenariat avec l'association terres de liens très impliquée dans la transition écologique ? »*

« Je suis absolument CONTRE ce projet éolien, cela va gâcher le paysage magnifique que donne à voir la forêt de Longuenée! De plus, il est évident que cela va causer des dégâts irréversible au niveau de la biodiversité. Les éoliennes sont une aberration environnementale, j'en veux pas dans ma campagne! »

« Je suis CONTRE le projet éolien !!! »

10. Annexes



« Bonjour,

Absente lors de votre réunion, je vous transmets la question qui suit :

Comment avez vous envisagé de traiter les nuisances si elles survenaient chez les riverains du projet éolien de Longuenée ? Envisagez vous d'éloigner les "dits-riverains" et dépeupler un peu plus les campagnes car ces derniers n'auraient qu'à partir ailleurs (les plus gênés s'en vont) ? Habiter à la campagne impose des choix de vie, des contraintes consenties, pour certains depuis plus de 40 ans. Que pouvez vous répondre à ceux qui s'interrogent sur le sens de leur vie, aiment la campagne et font le maximum pour préserver l'environnement dans l'intérêt de tous, l'homme, la faune, la flore ? »

« En tant qu'habitants, nous ne sommes pas d'accords pour l'implantation d'éoliennes à la Membrolle sur Longuenée. Ces éoliennes sont bien trop grandes, en dehors de toute échelle humaine. Elles vont donc dominer tout notre paysage tant aimé... Et tout cela sans aucune concertation (depuis 2016...)

Cordialement »

« Bonjour,

Dans le cadre de la concertation préalable en cours, je m'interroge sur les conditions de fin de services des éoliennes. N'ayant pas pu obtenir toutes les réponses lors de la permanence du 10 novembre (ni sur le site de France Énergie Éolienne que vous me avez conseillé), voici mes interrogations :

- Par qui est prévu le démantèlement en fin de vie (y compris des socles en béton) ?
- Les baux emphytéotiques sont-ils conclus devant notaire ? Sinon comment les propriétaires bailleurs sont-ils informés de leurs droits et de leurs responsabilités ?
- Je souhaite disposer d'un exemplaire de bail "type » ;
- En cas de défaillance de l'exploitant, ne sera-ce pas le propriétaire qui sera contraint de démanteler l'installation ?
- Quel est le coût d'un tel démontage ? Certaines éoliennes ont été démantelées en France et à l'étranger : je souhaite que les devis-factures soient communiqués ;

10. Annexes

- Je souhaite disposer des conditions générales du contrat d'assurance couvrant l'exploitation des éoliennes – relèvent-elles du régime décennal ?

Par ailleurs, je souhaite connaître à quelle production d'électricité correspond la puissance attendue en nombre de foyers moyens, y compris chauffage et ECS. En effet, lors de la permanence, les panneaux d'information indiquaient un équivalent hors chauffage et ECS.

Enfin, je souhaite savoir quels sont les moyens mis en œuvre pour prendre en compte les enseignements sur les causes des derniers accidents (Guigneville, Bouin, etc.).

Je vous remercie par avance pour les réponses à ces questions.

Cordialement. »

« Bonjour,

Je suis à priori électro-sensible (ondes portables, Wifi) et nous habitons avec nos 5 enfants à 1,7 km du futur parc.

D'autre part, nous travaillons depuis 2 ans sur un projet d'installation en micro-ferme et location de gîtes à proximité du projet dont nous étions ignorant au moment de l'acquisition de notre micro-ferme.

La compression / décompression de l'air au passage de la pâle devant le mât des grandes éoliennes provoque des infra-sons, c'est aujourd'hui une certitude scientifique.

1) L'étude d'impact prévoit-elle la mesure de ces infra-sons et leur effet particulier sur des personnes électro-sensibles qui travaillent quotidiennement dans la zone du projet ?

2) D'autre part, l'étude d'impact contient-elle une étude géobiologique / épidémiologique par rapport à la structure du sous-sol reliant l'emplacement des éoliennes à l'emplacement des habitations alentours ? Ainsi que sur l'impact possible sur les élevages bovins riverains du futur parc (projet personnel d'élevage de poules) ?

10. Annexes

Deux sourciers locaux indépendants et non interressés nous ont confirmé en 2017 et 2018 la nécessité de ces études préalables qui ne mettent pas en cause les éoliennes proprement dites mais leur emplacement possible au dessus de réseaux d'eau (rivières, sources sous-terraines) et du réseau tellurique. Voir lien ci-dessous concernant :

- *les effets de failles sèches et humides (veines d'eau)*
- *les pollutions véhiculées par le sous-sol, pouvant provenir de sources éloignées comme des pylones d'antennes relais de téléphonie mobile, des éoliennes : des mesures électroniques peuvent révéler des problèmes incontestables. Des valeurs de seuil, issues de la recherche scientifique, existent, et ne doivent pas être dépassées.*

Avec la réserve suivante : l'absence de détection de nocivité par les appareils électroniques ne signifie pas absence de problème: par exemple, l'effet d'une WIFI de voisin placée sur un courant tellurique qui vient chez vous sera parfois difficilement détectable par un appareil de mesure, mais peut générer des perturbations énormes.

<http://www.geobiologiescientifique.fr/-expertise-geobiologie>

Cordialement »

« Bonjour,

Je reçois, aujourd'hui, une invitation à participer à une concertation sur le projet qui se termine... demain !!!!! Vous supposez que nous avons le temps de lire le rapport d'ici demain !

Est-ce une plaisanterie ? De qui se moque-t-on ? C'est la première fois que j'entends parler de cette concertation sur Internet !!! Quand avez-vous annoncé cette démarche ? Pourquoi ne pas en avoir parlé aux réunions publiques ? J'ai assisté aux deux réunions et je découvre cette procédure.

Merci de répondre à mes questions.

Cela augure bien mal de la suite !

Sincèrement, »

10. Annexes

« Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'avis de concertation préalable à l'installation d'un parc éolien sur les communes de Longuenée-en-Anjou et de Grez-Neuville, veuillez trouver ci-dessous les raisons de mon opposition formelle à un tel projet :

- *Les problèmes de santé : courants de fuite, infrasons.*
- *La pollution sonore.*
- *La pollution visuelle : dégradation et dévalorisation des paysages, mouvement des pales, effet stroboscopique.*
- *Pollution du cadre de vie.*
- *Pollution des relations sociales locales qui opposent ceux qui sont pour et ceux qui sont contre.*
- *La chute de la valeur immobilière des habitations à proximité*
- *La fuite du tourisme*

En soit, par tous ces aspects un tel projet va à l'encontre du bien commun, bien commun qui devrait être le souci des politiques et de l'Etat.

Cordialement »

« Très favorable à ce projet écologique et souhaite m'investir personnellement dans ce projet citoyen. »

« Association pour la défense du patrimoine et de l'environnement de Longuenée-en-Anjou. Des membres de l'association sont pour, d'autres sont contre. Nous ne donnerons pas d'avis officiel dans le cadre de l'Enquête Publique. Nous participerons activement à cette enquête. »

« Absence de véritable réunion publique avec les populations, le promoteur et les élus des communes environnantes et des paysans concernés. »

10. Annexes

« Une réunion publique serait souhaitable avec les acteurs du projet, les élus de toutes communes limitrophes. »

« J'ai trouvé cette rencontre "individualisée" très intéressante qui m'a permis de mieux apprécier l'enjeu éolien. Les animateurs étaient à l'écoute des questionnements. Il faut être conscient que les énergies fossiles ne sont pas inépuisables. Toutefois, il faut rester vigilant mais être confiant. »

« Bonne disponibilité des personnes en cours de permanence. Le projet fait débat et c'est bien normal, c'est le premier sur le secteur. »

« Le but est certainement louable mais est-ce que cette énergie renouvelable, non pilotable, permettra de répondre aux besoins futurs de plus en plus important en électricité ? 90 jours de vent utile pour les éoliennes, en moyenne, en France ! Comment peut-on prétendre que les éoliennes produisent en moyenne de l'électricité 95 % du temps ? Il est dommage que ce dossier soit sans résultats concrets des études d'impacts avec beaucoup de formules lénifiantes pour faire admettre ce projet ?! »

« Aucune enquête sur le phénomène ombre/soleil pour les voisins proches des éoliennes. Mesures de bruit effectuées par la même société qui mène l'étude. »